

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux dans le cadre de la réalisation du skate-park, rue Cense Balque à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise TERIDEAL, Zone de la Broye, rue du Chaufour 59710 ENNEVELIN, à compter du mardi 27 juin 2023 jusqu'au 7 juillet 2023 inclus,

Objet :

**Interdiction de stationnement et
restriction de circulation Intersection
des rues Pasteur et Cense Balque**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux situés à l'intersection des rues Pasteur et Cense Balque à ISBERGUES, du mardi 27 juin 2023 jusqu'au 7 juillet 2023 inclus.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise TERIDEAL chargée des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h, et la circulation se fera sur demie-chaussée.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le 23 juin 2023

Le Maire,


David THELLIER